

RECTIFICATIFS

Rectificatif à l'orientation de la Banque centrale européenne du 13 septembre 2001 adoptant certaines dispositions relatives à la préalimentation en billets en euros hors de la zone euro (BCE/2001/8)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 257 du 26 septembre 2001)

Page 7, à l'article 1^{er}, premier tiret:

au lieu de: «"établissements de crédit": les établissements définis à l'article 1^{er}, paragraphe 1, de la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice ⁽¹⁾, modifiée par la directive 2000/28/CE ⁽²⁾»,

lire: «"établissements de crédit": les établissements définis à l'article 1^{er}, paragraphe 1, point a), de la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice ⁽¹⁾, modifiée par la directive 2000/28/CE ⁽²⁾».
